

DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OIPR, LE COLONEL MAMADOU TONDOSAMA LORS DE LA SIGNATURE DE CONTRAT AVEC L'ANADER

- JEUDI 18 JUIN 2015 -

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ANADER

Monsieur le Directeur Général de l'ANADER, cher frère,

Madame le Directeur Général Adjoint de l'ANADER,

Messieurs les Directeurs centraux,

Mesdames et Messieurs les Sous-Directeurs et Chefs de Service

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et une grande satisfaction de procéder en ce jour, jeudi 18 juin à la signature du contrat relatif aux actions d'appui aux populations de la périphérie des Parcs nationaux d'Azagny, du Mont Sangbé et de la Comoé.

Permettez-moi, en cette heureuse circonstance, d'adresser mes sincères remerciements au Directeur Général de l'ANADER qui a bien voulu accepter que cette cérémonie se tienne dans les beaux locaux rénovés de l'ANADER.

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et messieurs,

Le contrat qui vient d'être signé marquera a en point douter le début d'une franche collaboration entre nos différentes structures pour une valorisation durable de l'ensemble des aires protégées et spécifiquement les parcs nationaux d'Azagny, du Mont Sangbé et de la Comoé.

En effet, la réforme des parcs nationaux et réserves naturelles adoptée par le gouvernement de notre pays depuis 2002, place les populations au cœur de la conservation des aires protégées de la Côte d'Ivoire.

Cette implication des populations nécessite leur structuration en associations capables d'initier des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de leur développement social et économique.

C'est à ce titre que l'ANADER a été recruté suite à un appel de concurrence pour conduire cette mission importante de gestion pour une prise de conscience environnementale des populations, gage de conservation durable des parcs nationaux d'Azagny, du Mont Sangbé et de la Comoé.

A travers la mise en œuvre de ce contrat, l'OIPR compte également bénéficier de l'expertise de l'ANADER et d'un transfert de compétences en faveur des différents responsables des Mesures Riveraines de l'OIPR, ceci pour assurer la pérennité des acquis au terme de ce projet.

C'est le lieu pour moi de relever que la bonne exécution de cette prestation permettra de démontrer auprès de nos partenaires que notre pays dispose de compétences réelles en matière de conduite de projets communautaires et de développement.

Je suis heureux que cette collaboration prenne forme aujourd'hui et je suis confiant que cette mission sera menée dans de bonnes conditions avec les résultats escomptés.

Je vous remercie pour votre attention soutenue.